



Bilan de compétence FPH

CGT Hôpital Nord Franche Comté

Faites le point, construisez demain
Préparez l'avenir, valorisez vos acquis !

Objectifs

- Analyser vos compétences, aptitudes et motivations
- Définir un projet professionnel ou de formation

Bénéficiaires

- Tous les agents de la FPH : fonctionnaires titulaires et contractuels
- Condition : au moins 2 ans de services effectifs
- Accès prioritaire si :
 - Vous êtes en catégorie C sans BAC
 - Vous êtes en situation de handicap (obligation d'emploi)
 - Vous êtes exposé à un risque d'usure professionnelle (avis du médecin du travail)

Demande

- 1 **Phase préliminaire** : analyse des besoins et information
- 2 **Phase d'investigation** : analyse des motivations, compétences et perspectives d'évolution
- 3 **Phase de conclusion** : restitution des résultats et plan d'action

⚠ Les résultats sont confidentiels et transmis uniquement avec votre accord

Prise en charge

- **Financement** : par l'ANFH, dans la limite des crédits
- **Convention tripartite** : agent – organisme – ANFH
- **Déplacement** remboursé si lié au bilan
- **Traitement maintenu** (salaires, primes, indemnités) si le bilan a lieu sur le temps de travail
- CPF mobilisable en complément

👏 La CGT HNFC est à tes côtés pour :

- Accompagner ta demande
- Réagir en cas de refus
- Faire respecter tes droits



Durée et délais

- **Durée du congé** : 24h max (fractionnables)
- **Si agent avec accès prioritaire** : 72h max
- **Renouvellement** :
 - Tous les 5 ans (régime normal)
 - Tous les 3 ans si agent avec accès prioritaire

Sanctions en cas d'abandon injustifié

- Remboursement des frais de formation à l'ANFH
- Remboursement du traitement perçu pendant l'absence

Préparer sa demande efficacement

- Il est conseillé de choisir un organisme prestataire reconnu par l'ANFH
- Joindre tous les documents justificatifs (ancienneté, accord de congé si sur le temps de travail)
- Rédiger un projet clair pour faciliter l'acceptation de la demande

Lien avec la formation et la carrière

- Le bilan peut déboucher sur :
 - Une formation professionnelle (via ANFH ou CPF)
 - Une mobilité interne ou évolution de poste
 - La reconnaissance des compétences pour promotions ou concours internes

En résumé : le bilan de compétence est un dispositif accessible aux agents (sous conditions d'ancienneté) permettant de construire un projet professionnel ou de formation, financé par l'ANFH, avec maintien de la rémunération si réalisé sur le temps de travail

Pour nous contacter : cgt@hnfc.fr ou 03.84.98.35.06